

考 試 科 目	法文	系 所 別	法律學系 碩士班	考 試 時 間	2 月 5 日(四) 第 3 節
---------	----	-------	----------	---------	------------------

一、法翻中 (70 分)

« Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa Constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures » (article 28 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 24 juin 1793).

Depuis la Révolution de 1789, qui met fin à l'Ancien Régime, la France a connu un très grand nombre de Constitutions et une grande diversité de régimes politiques dont la durée moyenne est des plus brèves. Elle est d'ailleurs le pays qui a le plus souvent changé de régime politique (trois monarchies constitutionnelles, deux empires, cinq Républiques, le régime de Vichy).

Cette instabilité – « inexpérience » selon la formule du Doyen Vedel – constitutionnelle que la France a connue depuis 1789 contraste avec la stabilité de l'Ancien Régime.

L'histoire constitutionnelle française n'évolue pas de manière linéaire mais selon une alternance de cycles opposés. À des cycles de « séparation des pouvoirs » succèdent des cycles de « confusion des pouvoirs » ; à des cycles de domination parlementaire succèdent des cycles de « revanche de l'exécutif ».

Plusieurs théories doctrinales ont cherché à « rationaliser » le caractère instable de l'histoire constitutionnelle française. La plus célèbre des théories proposées est la fameuse « théorie des cycles constitutionnels » du Doyen Maurice Hauriou, une théorie reprise par de nombreux auteurs. Selon le Doyen de Toulouse, l'histoire politique française se présente comme une succession de cycles qui se décomposeraient chacun en trois grandes phases : une phase de domination parlementaire, une phase de réaction de l'exécutif et une phase d'équilibre entre les pouvoirs.

二、請用法文寫一則報考動機 (30 分)

備 註	一、作答於試題上者，不予計分。 二、試題請隨卷繳交。
-----	-------------------------------